

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2022 à 18h30**

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 14

**Présents** : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT – M. Jean-Michel ACHARD - Sophie FROMOND – M. Yann CARDELLINI - M. Gino GAUDIO

**Absents excusés** : Mme Marie-Christine HAHN donne procuration à M. Didier BLOT - M. Didier JACQUES - Mme Ingrid NEYERS donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Joris ANDRE donne procuration à M. Christian SUBTIL – Mme Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 22 juin 2022 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
  - Communications
1. Budget général 2022 – Décision modificative n°1
  2. Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
  3. Renouvellement des baux
  4. Convention de servitudes Enedis – rue des Vergers

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**COMMUNICATIONS**

Le Maire informe l'assemblée :

- Comptes-rendus des dernières réunions (E login4, Sydelon, SMITU, Odométries)
- Bilan des remarques d'administrés collectées lors des dernières manifestations

## ORDRE DU JOUR

### **N° 2022-017 – Budget général 2022 – Décision modificative n°1**

Considérant les crédits prévus au budget général 2022 ;

Considérant l'importante augmentation des prix du gaz et de l'électricité ;

Considérant la réception des travaux du marché d'installation d'un système de vidéoprotection et la nécessité de solder comptablement l'avance de fond ;

Considérant les récompenses aux lauréats d'examens 2021 mandatées en 2022 au 6714 ;

#### Modifications proposées :

<u>Investissement dépenses</u>		<u>Investissement recettes</u>	
21568/041	+ 4 600 €	238/041	+ 4 600 €
2128/316	- 31 500 €	021	- 31 500 €
<u>Fonctionnement dépenses</u>			
60612/011	+ 30 000 €		
6714/67	+ 1 500 €		
023	- 31 500 €		

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications proposées au budget général 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** les modifications proposées au budget général 2022

### **N° 2022-018 – Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

La réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée de la réforme au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Par voie d'affichage sur le panneau d'affichage de la Mairie

### **N° 2022-019 – Modifications de la durée des baux et des hausses appliquées lors des renouvellements des baux des logements communaux dont les loyers sont sous-évalués**

Lors de sa séance du 13 septembre 2021 le Conseil Municipal avait validé les montants des hausses des loyers communaux sous-évalués, proposés par la commission finances, pour les renouvellements des baux en 2022.

La fin d'année 2021 et le début de l'année 2022 ont vu les prix des énergies et des produits de la vie courante augmenter considérablement.

Consciente des difficultés financières que cela peut engendrer pour les locataires des logements communaux concernés, la commission finances, réunie en date du 22 juin 2022, propose d'étaler les hausses des loyers sous-évalués sur six années (cf. tableau joint), en modifiant la durée des baux qui passerait de 3 années à 6 années. Cette mesure serait applicable à la totalité des baux renouvelés en 2022 et suivants.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'actualisation des loyers

### **N° 2022-020 – Convention de servitudes Enedis – rue des Vergers**

Nous avons reçu un projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la Commune sur les parcelles communales cadastrées section 21 n° 45, 46 et 169 et section 19 n°232, 233 et 465 dans le cadre de l'alimentation du futur bâtiment agricole (GAEC du Cerisier).

M. Marc LUCCHINI présente également le plan foncier ainsi que les principales caractéristiques de la servitude projetée :

- Longueur totale de la ligne : 40 m (câbles souterrains)
- Avec coffret
- Indemnité forfaitaire de 20,00€

Il informe l'Assemblée que cette convention sera réitérée par acte authentique auprès d'un notaire en vue de sa publication au Service de Publicité Foncière.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE et ACCEPTE** la constitution d'une convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS concernant les parcelles communales cadastrées section 19 n° 232, 233 et 465 ; dans le cadre de la modification du réseau, conformément au plan cadastral joint à la présente annexe ;
- **ACCEPTE** la réitération par acte authentique afin de régulariser ladite convention ;
- **AUTORISE** la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que les frais notariés qui seront à la charge d'ENEDIS

## DIVERS

### Monique LEYENDECKER :

- Réception des nouveaux arrivants le vendredi 17 juin 2022 – 31 participants
- Maisons fleuries : un passage en juillet et un en septembre
- Organisation de la fête du fort le 18 septembre 2022
- Location d'une salle à un assureur qui propose des groupements de contrats mutuelles auprès des administrés

### Dominique LE PEMP :

- Problème de mauvaises herbes et chardons rue des Myosotis sur une parcelle privée

### Yann CARDELLINI :

- Problème avec la serrure du parc de jeux de l'école

### Nathalie JUNG :

- Voitures ventouses signalées toujours présentes
- Démarchages non autorisés constatés sur la commune

### Christophe LEYENDECKER :

- Forum des associations le 4 septembre 2022
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport (élaboration d'un planning prévisionnel d'utilisation des équipements de la future zone sportive)

### Sophie FROMOND :

- Impasse du fort – Taille des arbres et massifs à leurs pieds à nettoyer

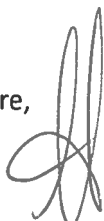
### Valérie HASELMEIER :

- Customisation du transformateur rue des Tilleuls avec les ados et M. TOUATI

### Martine GERGAUD :

- Compte rendu du conseil d'école – remerciement pour la prise en charge des frais de transports et pour les interventions techniques
- 4 classes transplantées pour l'année scolaire 2022-2023
- 164 élèves à la prochaine rentrée (+8 élèves)
- Départ de Mmes Thomas et Becker remplacées par Mmes François et Noirant

Le Maire,

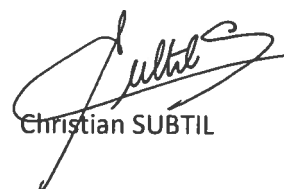


Marc LUCCHINI



Séance levée à 20h10

Le secrétaire de séance,



Christian SUBTIL